

A Mourens, engageons-nous pour le tri des emballages !

À partir du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans le bac de tri à couvercle jaune.

Depuis des années, notre commune s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont offert jusque-là des résultats très encourageants ; un habitant trie en moyenne **58 kg** d'emballages par an + **38 kg** d'emballages en verre ; nous avons décidé d'aller plus loin... En **simplifiant les consignes de tri**, nous espérons trier plus et gaspiller moins.

Concrètement, jusqu'à présent, il était possible de trier dans le bac jaune les bouteilles et flacons en plastique, les canettes et les boîtes en métal, les papiers, les briques alimentaires et les emballages en carton (et en verre dans les bornes spéciales prévues à cet effet).

Dès le 1^{er} janvier 2023, il sera possible de déposer dans le bac jaune :

- **Tous les papiers**
- **Tous les emballages en carton et les briques alimentaires,**
- **Tous les emballages en métal** (plaquettes de médicaments, couvercles métalliques, papiers aluminium et même les capsules de café...)
- **Tous les emballages en plastique ... sans exception !** (en plus des bouteilles et flacons, on rajoute, les barquettes, les pots de yaourt, les films plastiques, les tubes de dentifrice et même les barquettes en polystyrène)

Les nouvelles consignes au 1^{er} janvier 2023 :

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

**Juste vidés, pas emboîtés les uns dans les autres
et hop sans sac dans le bac !**



Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitation !

- ➔ C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !
- ➔ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- ➔ Déposez dans le bac vos emballages, en vrac, séparés les uns des autres (pas dans des sacs).

Certains foyers auront besoin de bacs de tri plus grands...

On évalue à 30% le volume supplémentaire qu'il faudra pour trier ces nouveaux emballages. Si d'ores et déjà votre bac jaune est plein à chaque collecte, n'hésitez pas à contacter le SEMOCTOM pour anticiper le changement de votre bac. Contactez-les au **05-57-34-53-20** ou via la rubrique « **contact** » sur semoctom.com

Une campagne de communication en décembre

Un courrier d'information accompagné d'un mémo tri vous sera envoyé début décembre en même temps que le calendrier des collectes 2023. Un nouvel autocollant sera également mis sur tous les bacs de tri du territoire dans le courant des prochains mois.

Pour aller plus loin...

Un nouveau centre de tri à Saint-Denis-de-Pile : Tri Gironde

Porté par 7 collectivités dont le SEMOCTOM ce centre de tri moderne permettra de trier les emballages de + 500.000 habitants girondins. Cet équipement, sera l'outil idéal pour trier de manière optimale tous les nouveaux emballages que nous pourrons déposer à partir du 1^{er} janvier 2023.

Et pour toujours plus de tri :

Si vous n'avez pas encore de composteurs, profitez également de l'occasion pour en acquérir un. Composter est un geste de tri essentiel et facile à mettre en œuvre pour réduire les déchets.

D'avance, nous vous remercions pour votre engagement et votre participation dans cet effort commun !

Plus de doute, tous les papiers et les emballages se trient !